

## Aides financières pour la plantation de haies

Publié le 19/05/2017

<https://www.valleesduhautanjou.fr//aides-financieres-pour-la-plantation-de-haies>

---



Dans le cadre d'un programme de restauration du bocage financé par le Département de Maine-et-Loire, et porté par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement financier et technique pour vos projets de plantation.

Les conditions sont les suivantes : > Les haies devront se situer dans l'espace rural (hors bourg et lotissement), mesurer 100 mètres minimum (par tronçons ou d'un seul tenant) et seront composées d'essences locales répertoriées dans une liste définie. > La prestation de base est de 2,40 € par mètre planté hors subvention (subvention minimum de 50%). Dans ce coût seront pris en charge : le conseil technique, la fourniture des plants, et une formation à la taille (par groupe de planteurs).

Peuvent aussi être subventionnables les coûts supplémentaires suivants : la fourniture de toile biodégradable et les protections contre le gibier.

**Inscription** : Auprès de votre commune ou directement auprès de l'association EDEN qui accompagne le projet sur le terrain. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'en juillet 2019 pour une livraison des plants en novembre.

Association EDEN Laurent TERTRAIS 02.41.77.07.59 – [l.tertrais@eden49.com](mailto:l.tertrais@eden49.com)

CONTACT

[Contacter le service Environnement et SIG](#)